

# LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE  
ET DE PHILOGOLOGIE

2/2016

Tome CXXII



moyen de comprendre la structure de l'espace dans lequel ils évoluent comme le prouvent les renseignements fournis par une lettre de rémission. Les trajets des acteurs permettent de dessiner une carte de Limoges à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Une place importante est d'autre part accordée aux mobilités liées à la volonté de faire carrière. En effet, se mettre au service d'un pouvoir laïque ou ecclésiastique implique des déplacements. À travers les circulations des templiers ou l'analyse de l'impact de la papauté d'Avignon sur la mobilité des clercs, le Limousin apparaît bien comme un espace ouvert. Pour cette part., un dernier art. se penche sur l'importance et le dynamisme des phénomènes migratoires en provenance du Limousin, dans un foyer massif, la seigneurie de Grignols en Périgord et montre ainsi qu'aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les migrations sont avant tout liées aux politiques matrimoniales des familles aristocratiques, sans toutefois négliger des migrations plus larges, impliquant toutes les catégories sociales de l'artisan au notaire en passant par l'exploitant agricole.

La dernière section de ce volume aborde circulations artistiques et transferts culturels, illustrant ainsi le dynamisme et le rayonnement du Limousin médiéval. Cet espace est parcouru par les artistes et leurs idées, à l'instar des sculpteurs romans qui allaient chercher leurs modèles dans la Vallée de la Loire, le Berry et le Poitou, pour les adapter aux pierres locales ou encore des tombiers-émailliers acteurs et témoins des communications entre Avignon et le Limousin au xiv<sup>e</sup> siècle. Les tailleurs de pierre et maîtres maçons ont quant à eux, au tournant des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, diffusé leur modèle architectural de logis seigneurial en Quercy et en Gascogne. Pour la période médiévale, l'ouvrage se termine sur un art. présentant un autre aspect du rayonnement du Limousin, à travers l'étude de la propagation du culte de saint Léonard grâce au recensement des lieux portant le nom de saint Léonard du Limousin à travers l'Europe ; près de 1 200 sites ont été recensés.

Ce volume prouve combien les hommes étaient mobiles en particulier au Moyen Âge et met en lumière un Limousin loin d'être enclavé mais au contraire, parfaitement intégré dans de multiples réseaux à toutes les échelles et ouvert aux influences extérieures.

Amélie ERBAULT

Thierry DUTOUR, **Sous l'empire du bien. « Bonnes gens » et pacte social (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)**, Paris, Classiques Garnier, 2015 ; 1 vol., 697 p. (*Bibliothèque d'histoire médiévale*, 13). ISBN : 978-2-8124-3536-2. Prix : € 59,00.

T. Dutour propose ici un ouvrage dense et ambitieux qui pose un problème capital pour l'histoire politique et sociale de la période tardo-médiévale : celui de la construction et du fonctionnement des communautés politiques, dans les villes principalement, au sein d'un « espace francophone », entre xiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles. En quelque sorte, par ce livre tiré de sa thèse d'habilitation, l'A. prolonge ses travaux antérieurs sur les élites urbaines

bourguignonnes<sup>12</sup> et, plus largement, sur les villes médiévales<sup>13</sup>. Il fonde son propos sur l'articulation entre un mode d'organisation sociale, la société des « bonnes gens », et les principes de fonctionnement des communautés politiques qui constituent le pacte social. Ces « bonnes gens » forment une élite sociale, aux côtés de la noblesse et des bourgeois, élite qui se fonde sur la respectabilité qu'elle inspire, et qui l'autorise à intervenir dans la vie sociale (p. 15, 23)<sup>14</sup>.

Cette société des « bonnes gens » se déploie dans un espace que l'A. qualifie de « francophone » où des variantes de français d'oïl sont parlées et/ou écrites : Angleterre, France au Nord de la Loire, Hainaut, pays d'Outremer, comté de Neuchâtel, avec parfois des incursions dans d'autres régions, comme la principauté de Liège (p. 23–24). Avouons d'emblée qu'ainsi défini cet espace ne nous convainc pas entièrement. L'utilisation du français comme langue effective de la pratique demeure très aléatoire dans certaines régions considérées ici, dans la mesure où il cohabite avec d'autres langues qui l'emportent parfois sur lui. Dans le cas de Liège, il faut évoquer le cas du thiois (néerlandais) et du wallon liégeois, dans la pratique écrite pour l'un, à l'oral pour l'autre. Citons également le cas de l'arabe dans le royaume de Jérusalem, et de l'anglais en Angleterre, sans parler du latin, voire du grec en Orient. L'influence de ces parlers sur le français, et donc sur les catégories mentales charriées par cette langue, est alors parfois très importante. L'A. ne méconnaît pas cette influence (p. 47), mais choisit de la laisser de côté.

Recourant principalement aux « documents de la pratique », c'est-à-dire aux textes d'archives, originaux ou édités, qui attestent de la pratique quotidienne du pouvoir à différents échelons (chancellerie royale, échevinages, institutions communales, etc.), l'A. choisit de révéler un « langage de la pratique » ou « langage ordinaire » (p. 16) qui caractérise la société des « bonnes gens » et le pacte social qu'elle porte. Ce langage, puisque trop visible, n'a que rarement été étudié pour lui-même alors qu'il révèle au mieux une normalité sociale et politique. Le texte de l'A. prend ainsi la forme d'un plaidoyer méthodologique en faveur de l'étude des mots de la pratique, auquel nous ne pouvons qu'adhérer. Ce faisant, T.D. s'oppose à une certaine histoire des idées qui, par le passé, établissait une rupture forte entre de « grandes » idées élaborées par les penseurs, philosophes et autres gens instruits, et les

12. T. DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1998.

13. Notamment ID., *La ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, 2003.

14. Vu l'ampleur de l'enquête, tant sur le plan de l'espace, de l'époque que des sources, l'A. ne peut maîtriser à fond tous les contextes politiques et culturels qu'il brasse – écueil quasi inévitable dans un travail de ce type –, ce qui l'amène parfois à commettre quelques erreurs factuelles ou contextuelles. En voici trois exemples. En p. 231, l'A. parle d'un texte émanant de la ville de Fosses dans l'évêché de Namur, qui ne fut créé que lors de la réforme de Philippe II en 1559. Au Moyen Âge, Fosses relève de l'évêché de Liège et, qui plus est, cette ville fait partie des Bonnes villes de la principauté de Liège. P. 448, T.D. qualifie Claude de Seyssel de « mémorialiste », comme Philippe de Commines, alors que Seyssel n'a jamais écrit de mémoires. P. 455, le traité sur les *Enseignements paternels* n'est pas l'œuvre de Ghillebert de Lannoy mais de son frère Hugues (voir B. STERCHI, Hugues de Lannoy, auteur de *l'Enseignement de vraie noblesse*, de *l'Instruction d'un jeune prince* et des *Enseignements paternels*, *Le Moyen Âge*, t. 110, 2004, p. 79–117).

« mentalités » de tous les autres – les incultes en somme –, méconnaissant par là que l'érudit lui-même est pénétré, jusqu'à un certain point, par la doxa partagée par ses contemporains (p. 72, 520). La critique est juste, mais ce serait toutefois ne pas rendre justice aux historiens des idées d'aujourd'hui que de considérer qu'ils se revendiquent encore de cette conception de l'histoire<sup>15</sup>. L'A. fait plutôt son miel de travaux en sciences sociales (philosophie et sociologie du langage entre autres) pour bâtir sa méthodologie.

L'ouvrage s'articule en cinq copieuses part. La première, *Les bonnes gens et le sens commun* (p. 31–109), propose une longue introduction méthodologique dans laquelle l'A. retrace l'histoire de l'expression « bonnes gens » depuis le xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours (p. 36–48). Il y explique en détails ses choix, et convoque philosophes et sociologues pour établir ce qu'il entend par « étude du langage de la pratique » ou du « sens commun », d'une manière qui, parfois, parce qu'elle est un peu trop profuse, a tendance à éloigner le lecteur du cœur même du propos.

La seconde part., *Les fondations du pacte social* (p. 111–206), place la confiance au centre des rapports sociaux et, donc, de l'identité sociale des « bonnes gens » (p. 115). La confiance est une construction sociale qui instaure un « degré admissible de certitude qui rassure sur autrui » (p. 127). Elle est nécessaire à tout témoignage, à tout processus attestant de la validité d'un geste, d'une parole, d'une activité sur lesquels les « bonnes gens » sont amenés à se prononcer. Sous cet angle, l'examen de la notion de « confiance » est particulièrement novateur. Peut-être aurait-il tout de même été utile de rappeler (p. 119) que la « confiance » a, de longue date, intéressé les diplomatiques lorsque ceux-ci se penchent sur la figure du témoin, de même que les spécialistes des cérémonies urbaines ont insisté sur l'importance d'une confiance réciproque dans les rapports entre le prince et les autorités urbaines ? Apparaissent également d'autres personnages aux côtés des « bonnes gens », tels les « Mauvaises gens » (p. 149–181). Véritable Némésis des premiers, ceux-ci sont incompetents, parfois sans emploi, et mènent une vie oisive. Ils ne savent donc pas se « gouverner », ne sont pas respectables et ne reçoivent aucune considération sociale (p. 153, 155). On rencontre également les « habitants », personnes honorables, parmi lesquels se trouvent les « bonnes gens » (p. 168), qui eux seuls peuvent tester (p. 193, 205). L'A. constate ainsi une « diversification des dimensions de la supériorité sociale et de la distinction sociale » (p. 179). Celles-ci s'appuieraient davantage sur la respectabilité, plutôt que sur la richesse ou la naissance.

La troisième part., *La vie civile* (p. 207–311), se penche sur le rapport existant entre les « bonnes gens » et les procédures judiciaires. Ceux-ci sont en effet les « garants de la légalité d'une démarche quelle qu'elle soit » (p. 219).

15. Voir M. ANGENOT, *L'histoire des idées. Problématiques, objets, concepts, méthodes, enjeux, débats*, Liège, 2014, pour un tour d'horizon des différents champs couverts par l'histoire des idées, avec notamment de nombreuses pages consacrées à l'analyse des discours ordinaires du monde social.

L'A. énumère les qualités qu'on leur prête et qui justifient leur position éminente (p. 239–278), et précise qu'ils deviennent ainsi les adjuvants des pouvoirs royaux et princiers, qui les sollicitent afin d'obtenir l'assentiment des communautés dans certains domaines (l'impôt, par exemple). Dès lors, les « bonnes gens » sont investis d'un rôle de régulateur social (p. 256). C'est d'ailleurs parmi eux que sont choisis conseillers, échevins et bourgmestres, qui deviennent alors des « prudhommes » (p. 279–308).

La quatrième part., *L'engagement civique* (p. 313–417), décrit comment les communautés politiques tardo-médiévales (paroisse, métier, autorité urbaine, etc.) se sont constituées autour de la notion de « bonnes gens ». Ces groupes reposent sur le principe qu'un acte public, pour être respecté, doit faire l'objet d'une consultation, d'où la nécessité d'en appeler aux « bonnes gens » pour, en quelque sorte, concrétiser ce retour vers la communauté (p. 327, 330). Les « bonnes gens » encadrent les assemblées et processus délibératifs à l'échelle de la ville (p. 339–380), et érigent la communauté politique urbaine en tant que personne juridique.

La cinquième part., *Un monde partagé ? L'épreuve* (p. 419–540), insiste sur la multiplicité de la supériorité sociale au Moyen Âge finissant. Comme l'A. l'avait annoncé précédemment, la supériorité sociale ne se fonde pas que sur la naissance ou la richesse, mais également sur la respectabilité. Ce faisant, il minimise peut-être quelque peu l'importance des avantages juridiques et financiers dont peuvent jouir les nobles et les bourgeois et qui participent de leur statut social (p. 443). Dans son ensemble, cette part. pourrait s'apparenter à un autre plaidoyer en faveur de l'étude globale des élites sociales, pas seulement la noblesse ou la bourgeoisie, mais tous ceux qui au Moyen Âge occupent une position socialement éminente, tels les « bonnes gens » (p. 439). Elle est également l'occasion pour l'A. d'affiner sa description des catégories de l'élite sociale médiévale entamée dans les part. précédentes. Il fonde un groupe général, celui des « gens d'honneurs », composé de la noblesse, des bourgeois et des « bonnes gens », au-dessus duquel se trouve le prince et en-dessous le « commun<sup>16</sup> ». Nous nous interrogeons toutefois sur la place qu'occuperait le clergé dans ce schéma (p. 447). Enfin (p. 459–504), T.D. s'intéresse aux conduites politiques qui font scandale aux yeux des « bonnes gens », afin de mettre en exergue leur idéal politique : le commun profit et la paix (p. 478).

Sa *Conclusion générale* (p. 541–574) l'amène à réfléchir sur le discrédit que l'État absolutiste a jeté a posteriori sur la société des « bonnes gens », et sur son mode d'organisation sociale fondé sur la collaboration, la discussion et la recherche de l'assentiment de tous. L'A. ne voit pourtant là qu'une éclipse

16. Peut-être, dans son désir de systématisation, T.D. va-t-il un peu loin lorsqu'il réduit le roi de France à un homme « normal » à la « dignité éminente et terrible », mais dont la nature n'est pas changée « ni à ses propres yeux, ni à ceux des autres » (p. 515). Minimiserait-il par là la dimension réellement spirituelle de la monarchie française, concrétisée par le sacre, ainsi que la notion de *rex quasi demi deus*, sorte d'interface entre dieu et le monde qui contribue à faire du roi un personnage à part ?

passagère dans l'histoire d'un mode de gouvernement par le consentement qui réapparaît, sous des formes différentes, de nos jours (p. 545–547). À ce point de l'ouvrage, le lecteur réalise, à nouveau, à quel point l'histoire s'écrit au présent. La clé de lecture de sa documentation l'A. l'a trouvée, dans une certaine mesure, dans cet appel chaque jour de plus en plus fort, dans les sociétés politiques occidentales, pour un mode de gouvernement démocratique moins représentatif, faisant davantage appel aux idées et aux forces de la société dite « civile ».

L'ouvrage de T.D. ne laisse certainement pas indifférent. Que l'on adhère ou non à son approche méthodologique, que l'on partage ou non ses conclusions sur l'ordre social tardo-médiéval, T.D. nous offre indubitablement ici une profonde réflexion sur la nature des communautés politiques, des processus de délibération qui les animent, et de la notion même d'élite au Moyen Âge tardif. Son opus est exigeant car il demande au lecteur un vrai effort de concentration et de maîtrise de nombreux concepts ; il questionne également certains schémas explicatifs que les historiens ont intégrés, parfois sans les questionner. En ce sens, il soulèvera de nombreuses questions – nous avons essayé d'en poser quelques-unes ici – et suscitera un riche débat scientifique.

Jonathan DUMONT

Andrew B. ELLIOTT, **Remaking the Middle Ages. The Methods of Cinema and History in Portraying the Medieval World**, Mac Farland, Jefferson & London, 2011 ; 1 vol., 275 p. ISBN : 978-0-7864-4624-7. Prix : USD 38.

A.B. Elliott, jeune « Senior Lecturer in Media and Cultural Studies » à l'Université de Lincoln, propose avec cet ouvrage solide et bien tassé une contribution importante pour l'avancement des études en médiévistique, comme on les appelle désormais chez nous, en reprenant les travaux de plusieurs de ses prédécesseurs (dont l'auteur de ces lignes) là où ils les avaient laissés et en proposant une tentative de synthèse et de problématisation au carrefour de plusieurs domaines méthodologiques, principalement la sémiologie peircienne et les études culturelles. L'A. n'est pas un médiéviste mais s'est spécialisé dans l'étude de l'usage de l'histoire dans les médias modernes. Ses travaux ne se limitent pas au corpus moyenâgeux.

Son titre, très long, fournit clairement le programme du livre : il pose un parallèle entre les méthodes de l'histoire (comme discipline académique) et celles du cinéma à sujet historique quand l'une ou l'autre visent à réaliser un « portrait du monde médiéval ». Les deux moyens d'expression, si distants qu'ils soient dans le champ culturel, ont la même visée, dit l'A., celle de « recréer [pour le lecteur ou le spectateur] une humanité médiévale et le monde où elle habitait ». Il ne néglige pas pour autant les divergences importantes qui résultent de la disparité des modes d'expression, l'écriture d'un côté, le complexe audiovisuel de l'autre.